

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 5 de l'ordre du jour**

**CX/AFRICA 00/5  
Septembre 2000**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMITÉ DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AFRIQUE**

*Quatorzième session*

*Kampala (Ouganda), 27 - 30 novembre 2000*

### **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS CONCERNANT LES SERVICES CENTRAUX DE LIAISON AVEC LE CODEX ET LES COMITÉS NATIONAUX DU CODEX DE LA RÉGION**

#### **I. HISTORIQUE**

Le soutien apporté par les Services centraux de liaison avec le Codex et par les Comités nationaux du Codex aux États Membres souhaitant participer aux activités de la Commission du Codex Alimentarius est un thème récurrent des débats de la Commission et de ses organes subsidiaires. Seule une participation active permettra à ces pays de tirer pleinement parti de la Commission dont ils sont membres. À sa douzième session, tenue à Abuja en 1995, le Comité a examiné le rapport d'un atelier organisé par le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires, en collaboration avec le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique.

Les participants à cet atelier ont identifié cinq obstacles majeurs empêchant les Services centraux de liaison et les Comités nationaux du Codex de jouer pleinement leur rôle et ont formulé des recommandations pour lever ces obstacles. Les participants à la deuxième session du Comité ont approuvé toutes ces recommandations.

À la suite de l'atelier, les participants ont été invités à établir des rapprochements entre les obstacles identifiés et la situation dans leurs pays respectifs et à mettre au point un plan d'action pour renforcer les Services centraux de liaison ou le Comité national du Codex de leur pays, qui serait distribué aux responsables politiques et à d'autres autorités concernées. Le gouvernement pourra souhaiter envisager de demander une assistance financière et technique aux organismes donateurs intéressés pour mettre en œuvre ce Plan d'action<sup>1</sup>.

Les participants sont convenus que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action par les pays de la région devraient faire l'objet d'un point de l'ordre du jour des futures sessions. Par la lettre circulaire CL 1998/39-AFRICA de novembre 1998, les États Membres qui n'avaient pas encore créé leur service central de liaison ou leur comité national du Codex, ou qui n'avaient pas encore revivifié et/ou renforcé ces services, ont été invités à faire rapport sur l'application de leur Plan d'action national visant à créer ce service ou ce comité ou à renforcer son rôle dans la région. Les réponses reçues par le Secrétariat sont résumées ci-après.

---

<sup>1</sup> ALINORM 95/28, par. 51 et 52.

## **2. RÉPONSES À LA LETTRE CIRCULAIRE CL 1998/39-AFRICA REÇUES PAR LE SECRÉTARIAT DU CODEX**

### **2.1 OUGANDA - CRÉATION DU COMITÉ NATIONAL DU CODEX - JUIN 2000**

En réponse au point 2 de la partie B de la lettre circulaire CL 1998/39-AFRICA de novembre 1998, demandant des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Plans d'action nationaux visant à créer ou à renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex ou les Comités nationaux du Codex, veuillez trouver ci-joint le rapport de l'atelier intitulé "*Atelier Codex sur les responsabilités et les fonctions du Comité national du Codex*" qui s'est tenu les 6 et 7 juin 2000. L'atelier s'est terminé par le lancement du Comité national du Codex par le brigadier Moses Ali, deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre du tourisme, du commerce et de l'industrie.

L'atelier était parrainé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au titre de l'assistance technique fournie à l'Ouganda dans le cadre du projet TCP/UGA/8922(A) - "Secteur de la transformation et de l'exportation du poisson". La création d'un comité national du Codex faisait partie de ce projet. Le Service central de liaison avec le Codex, situé au Bureau national ougandais des normes, a également été renforcé dans le cadre du projet et a été équipé en matériel électronique, accessoires et mobilier appropriés afin d'améliorer son système d'information. La présidence du Comité national du Codex est située au Ministère de la santé. La réunion d'inauguration du Comité national, tenue au Bureau national ougandais des normes le 16 juin 2000, a créé les comités techniques ci-après, en fixant leur mandat et leur composition.

#### **a) COMITÉ S'OCCUPANT DE QUESTIONS GÉNÉRALES**

Comité chargé des questions ci-après:

- Résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires dans les aliments
- Additifs alimentaires et contaminants
- Méthodes d'analyse et d'échantillonnage
- Étiquetage des denrées alimentaires
- Hygiène alimentaire
- Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
- etc.

#### **Composition**

- ◆ Institut de la santé publique
- ◆ Département des sciences et technologies alimentaires - MUK
- ◆ Département de la santé vétérinaire - MUK
- ◆ Ministère de la santé
- ◆ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches
- ◆ Ministère des finances, de la planification et du développement économique
- ◆ Police ougandaise
- ◆ Conseil national des sciences et technologies de l'Ouganda
- ◆ Organisation nationale de recherche agronomique
- ◆ Association des industriels ougandais
- ◆ Chambre nationale de commerce et d'industrie ougandaise
- ◆ Office national de gestion de l'environnement
- ◆ Trésor public ougandais

- ◆ Association ougandaise de protection des consommateurs
- ◆ Office national des drogues
- ◆ Ministère de la justice et des questions constitutionnelles
- ◆ Ministère de l'intérieur
- ◆ Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie (MTTI)

**b) COMITÉ DE L'ÉLEVAGE ET DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

Chargé des activités dans les domaines ci-après:

- Hygiène de la viande
- Poisson et produits de la pêche
- Produits laitiers
- Produits d'alimentation animale
- etc.

**Composition**

- ◆ Institut de la santé publique
- ◆ Département de santé publique vétérinaire - MUK
- ◆ Ministère de la santé
- ◆ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches
- ◆ Département des sciences et technologies alimentaires – MUK
- ◆ Police ougandaise
- ◆ Conseil national ougandais pour les sciences et les technologies
- ◆ Organisation nationale de recherche agronomique
- ◆ Association des industriels ougandais
- ◆ Chambre nationale ougandaise de commerce et d'industrie
- ◆ Association ougandaise de protection des consommateurs
- ◆ Office national de contrôle des drogues
- ◆ Ministère de la justice et des questions constitutionnelles
- ◆ Ministère de l'intérieur
- ◆ Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie (MTTI)
- ◆ Bureau national ougandais des normes (UNBS)

**c) COMITÉ CHARGÉ DES VÉGÉTAUX ET DES PRODUITS DÉRIVÉS**

Chargé d'examiner les activités dans les domaines ci-après:

- Céréales, légumes secs et légumineuses
- Protéines végétales
- Graisses et huiles
- Produits dérivés du cacao, chocolat
- Sucre, miel
- Fruits et légumes frais
- Fruits et légumes transformés

– etc.

### **Composition**

- ◆ Ministère de la santé
- ◆ Ministère de l'agriculture de l'élevage et des pêches
- ◆ Département des sciences et technologie alimentaire – MUK
- ◆ Police ougandaise
- ◆ Conseil national ougandais pour les sciences et les technologies
- ◆ Organisation nationale de recherche agronomique
- ◆ Association des industriels ougandais
- ◆ Chambre nationale ougandaise de commerce et d'industrie
- ◆ Association ougandaise de protection des consommateurs
- ◆ Ministère de la justice et des questions constitutionnelles
- ◆ Ministère de l'intérieur
- ◆ Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie (MTTI)
- ◆ Bureau national ougandais des normes (UNBS)

### **d) Comité spécial**

Chargé des domaines ci-après:

- Biotechnologies
- Aliments diététiques et de régime
- Eaux minérales
- Eaux en bouteille
- Etc.

### **Composition**

- ◆ Institut de santé publique
- ◆ Département des sciences et technologies alimentaires – MUK
- ◆ Département de la santé publique vétérinaire – MUK
- ◆ Ministère de la santé
- ◆ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches
- ◆ Ministère des finances, de la planification et du développement économique
- ◆ Police ougandaise
- ◆ Conseil national ougandais pour les sciences et les technologies
- ◆ Organisation nationale de recherche agricole
- ◆ Association des industriels ougandais
- ◆ Chambre nationale ougandaise de commerce et d'industrie
- ◆ Office national de gestion de l'environnement
- ◆ Trésor public ougandais
- ◆ Association ougandaise de protection des consommateurs

- ◆ Ministère de la justice et des questions constitutionnelles
- ◆ Ministère de l'intérieur
- ◆ Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie (MTTI)
- ◆ Bureau national ougandais des normes (UNBS)

La réunion inaugurale du Comité national de coordination a également créé quatre sous-comités locaux chargés d'organiser la quatorzième session du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique.

#### **FONCTIONS PRINCIPALES DES SERVICES CENTRAUX DE LIAISON AVEC LE CODEX**

À l'intention des États Membres qui n'ont pas encore établi de service central de liaison avec le Codex, la Commission a adopté à sa vingt-troisième session un texte intitulé Fonctions essentielles des Services centraux de liaison avec le Codex<sup>2</sup> qui est reproduit en annexe au présent document.

Les délégués sont invités à faire rapport sur la création/le renforcement de leurs services centraux de liaison avec le Codex et/ou de leur Comité national du Codex.

---

<sup>2</sup> Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, 11e édition, p 104.

## FONCTIONS ESSENTIELLES DES POINTS DE CONTACT DU CODEX

Le fonctionnement des Points de contact du Codex varie en fonction de la législation nationale, des structures et usages gouvernementaux de chacun des pays.

### *FONCTION DES POINTS DE CONTACT DU CODEX:*

1. Servir de lien entre le Secrétariat du Codex et les pays membres;
  2. Coordonner toutes les activités relevant du Codex au sein de leur pays;
  3. Recevoir tous les textes définitifs du Codex (normes, codes d'usages, directives et autres textes à caractère consultatif) et les documents de travail des sessions du Codex et s'assurer qu'ils sont distribués aux personnes intéressées dans leur pays;
  4. Envoyer des observations sur les documents ou propositions du Codex à la Commission du Codex Alimentarius ou à ses organes subsidiaires et/ou au Secrétariat du Codex;
  5. Travailler en étroite collaboration avec le comité national du Codex lorsqu'un tel comité existe. Le point de contact du Codex sert de lien avec l'industrie agro-alimentaire, les consommateurs, les négociants et toutes les autres parties concernées afin que le gouvernement dispose d'un éventail approprié de conseils politiques et techniques sur lesquels fonder ses décisions concernant les problèmes soulevés dans le cadre des travaux du Codex;
  6. Servir d'intermédiaire pour l'échange d'informations et la coordination des activités avec d'autres membres du Codex;
  7. Recevoir les invitations aux sessions du Codex et transmettre aux présidents concernés et au Secrétariat du Codex les noms des participants de leur pays;
  8. Conserver une collection des textes définitifs du Codex.
  9. Assurer la promotion des activités du Codex dans leur pays.
-